

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION** n°36/2019**OBJET** : REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Conseillers en exercice :	23
Présents :	14
Excusés :	9
Pouvoirs :	6
Votants :	20

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 24 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 18 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emmanuel DELMOTTE, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Jean-François PIOVESANA, Nathalie D'ESQUERMES.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Manon DEGLI INNOCENTI qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Virginie CHABERT, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Nathalie D'ESQUERMES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur le Président du Conseil Départemental, a communiqué, les procédures relatives aux aides financières au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2019.

Monsieur le Maire **propose** :

- 1) De procéder à la pose de glissières de sécurité chemin de la Brague (459.00 € HT) et Chemin de l'Escure (3 646.50 € HT).
- 2) De procéder aux marquages aux sols Chemin du Camp de Tende (stop, céder le passage, zébras, marquage bus), sur la RD 03 Route d'Opio (passages piétons, céder le passage), Chemin de l'Hubac (giratoire, zébras, céder le passage, stop, flèche simple), Chemin des Picholines (Zébras), Route du village (céder le passage, passage piétons).
- 3) De procéder à l'acquisition de signalisations verticales.

Monsieur le Maire propose également le plan de financement suivant :

	Fourniture et pose de glissières de sécurité chemins de la Brague et Chemin de l'Escure	Marquage au sol	Acquisition signalisation verticale	TOTAUX HT
Coût estimé des dépenses	4 105.50 € HT	4 422.05 € HT	3 673.88 € HT	12 201.43 € HT
Subvention du Conseil Départemental	-	-		
CASA (Aide exceptionnelle)	-	-		
SENAT enveloppe parlementaire 2016	-	-		
PRODUIT DES AMENDES DE POLICE sollicité 30 %	1 231.65 €	1 326.61 €	1 102.16 €	3 660.42 € HT
Part communale sur fonds propres	2 873.85 € HT	3 095.44 € HT	2 571.72 € HT	8 541.01 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE les opérations ci-dessus proposées,
APPROUVE le coût des dépenses ci-dessus,
APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Neuville. The stamp contains the text "MAIRIE" at the top and "NEUVILLE" at the bottom, with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Emmanuel Delmotte".